ZONE FAIBLES EMISSIONS

DÉCEMBRE 2019

1ER JANVIER 2020 : ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS

Mieux respirer sur la Métropole de Lyon, un objectif partagé

L'air est un bien commun : nous le respirons tous, et nous le polluons tous par nos activités quotidiennes.

Il est donc dans notre intérêt collectif d'agir pour l'amélioration de la qualité de l'air, un enjeu de santé publique majeur mais aussi d'attractivité économique.

Particuliers comme professionnels, nous faisons tous des efforts. Mais au vu des niveaux de pollution qui restent élevés, il est nécessaire d'aller encore plus loin. C'est la raison d'être de **la Zone à Faibles Émissions** (ZFE). L'objectif est de réduire la pollution en limitant l'accès aux véhicules les plus polluants tout en favorisant le déploiement de véhicules à faibles émissions.

À compter du 1er janvier 2020, les véhicules destinés au transport des marchandises ayant des vignettes Crit'air 4, 5 ou non classés ne pourront donc circuler ni stationner à l'intérieur de la Zone.

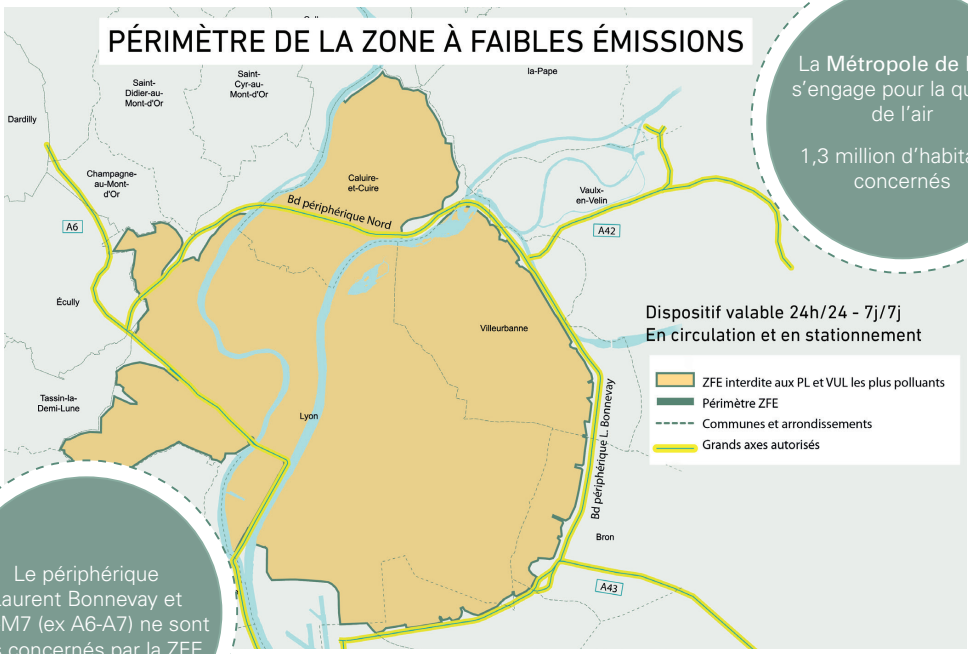

La **Métropole de Lyon** s'engage pour la qualité de l'air

1,3 million d'habitants concernés

Le périphérique Laurent Bonnevay et M6-M7 (ex A6-A7) ne sont pas concernés par la ZFE

GRANDLYON la métropole

Vous avez un véhicule de transport de marchandises ?

la vignette crit'air est INDISPENSABLE

Des restrictions de circulation 24h/24h et 7j/7j

Commandez votre vignette Crit'Air ! www.certificat-air.gouv.fr

C'est votre carte grise qui détermine la catégorie de votre véhicule.Consultez la ligne J. S'il est noté N, alors vous êtes concernés par la ZFE.

À partir du 1er janvier 2020, les forces de l'ordre seront habilitées à dresser des procès-verbaux, sur des véhicules **en circulation et en stationnement**. Le montant sera de 68€ pour les véhicules utilitaires légers et 135€ pour les poids lourds.

Attention, si votre véhicule ne possède pas la vignette Crit'air, vous n'êtes pas en règle et pouvez être verbalisés.

Renseignez-vous vite sur www.grandlyon.com/ZFE

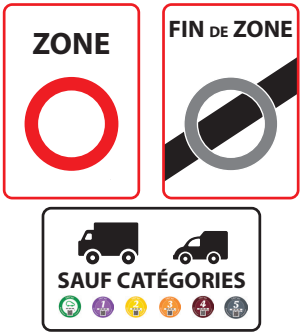

Panneaux réglementaires au 1er janvier 2020

Renseignements ? Aide financière ? Dérogation ?

Le guichet unique et grandlyon.com/ZFE

Il est important de vous renseigner sur la motorisation de vos véhicules et sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier pour renouveler vos véhicules.

Le Guichet Unique ZFE
Accueil Centre d'échanges
Lyon-Perrache - Niveau 2 - Lyon 2ème
04 28 67 53 29
guichetuniquezfe@grandlyon.com
www.grandlyon.com/ZFE

Ce qu'il faut retenir

- Pour toutes demandes ou renseignements, le guichet unique est votre interlocuteur
- Des aides financières existent pour le renouvellement de vos véhicules
- Tous les véhicules doivent être munis d'une vignette Crit'air, même ceux bénéficiant d'une dérogation
- Dans certains cas, des dérogations sont possibles